

Présentation détaillée

Le CET est un cursus d'une année qui permet aux entrantes et entrants d'approfondir des compétences acquises dans leur parcours antérieur. Une année avoisine environ 1 000 heures de cours.

Les candidates et candidats à l'entrée en CET doivent adresser une lettre de motivation à l'ENSATT ainsi qu'à l'établissement où elles et ils sont inscrits.

Cette lettre doit préciser le parcours souhaité ainsi que l'année, les cours, projets ou objectifs pédagogiques recherchés au regard des compétences déjà acquises. Il conviendra aussi à l'élève d'expliquer ses attendus quant à ce partenariat international.

Après avis de la direction de l'ENSATT et de la direction des études, le responsable du parcours validera l'inscription au regard d'un entretien et des effectifs.

Pour permettre la certification, le conseil de département prend en compte les notes obtenus lors de l'année ainsi qu'un rapport d'expérience d'une dizaine de pages (carnet d'observations, portfolio des projets traversés...) en fin d'année universitaire.

Les candidats et candidates pouvant justifier des conditions d'admission énoncées dans les conventions cadre entre leur établissement et l'ENSATT doivent adresser leur dossier d'inscription à l'ENSATT dans les délais indiqués sur le site Internet de l'école.

Si le candidat ou la candidate est accepté, il ou elle devra effectuer son inscription aux dates d'inscription administrative et s'acquitter des droits d'inscription votés en conseil d'administration. En fin de formation, si l'élève ne valide pas son certificat, il ne pourra pas redoubler.

Les plus de la formation

- Un parcours transversal

Forte de ses 10 parcours, l'ENSATT est une École-Théâtre faisant collaborer dès la première année d'étude tous les cursus ensemble. Accompagnant leurs « pairs », cherchant ensemble, les élèves de l'ENSATT fonctionnent sur le mode de la compagnie et très souvent continuent à collaborer au sortir de l'école. Une compréhension des métiers à 360° pour devenir un professionnel accompli.

- Un réseau partenarial

L'ENSATT travaille du local à l'international, avec des acteurs lyonnais et de l'agglomération comme des grandes structures à l'étranger.

- Une ouverture internationale

L'ENSATT compte une quarantaine d'accords bilatéraux de coopération internationale sur les 5 continents. Asie ; Afrique (Bénin, Maroc) Amérique du Nord (Canada, Mexique) ; Moyen Orient (Liban) ; Europe : Réseau École des Écoles (Suisse, Pays-Bas, Belgique, Allemagne, Portugal, Espagne, Royaume-Uni, Danemark, Italie, Lituanie (liste non exhaustive)

- Insertion

Le Certificat d'Études Théâtrales (C.E.T.) de l'ENSATT permet de faire valoir auprès d'un employeur la période d'études ainsi que les connaissances, les compétences et l'expérience acquises au sein de l'École.

Informations pratiques

- Composante : arts et techniques du théâtre
- Durée : 1 an
- Formation accessible en formation initiale : oui
- Formation accessible en formation continue, ouverte en alternance : non
- Formation à distance : non
- Temps de formation : une année de septembre à juin. Les volumes horaires sont définis selon les grilles pédagogiques de chaque parcours. A titre d'exemple : environ 1 000h
- Contrôle des connaissances : contrôle continu des connaissances, assiduité et rapport d'expérience écrit
- Effectifs : jusqu'à 5 élèves inscrits par année
- Le tarif des frais d'inscription est révisable annuellement sur décision du CA.
Il comprend les frais d'inscription à l'ENSATT et les frais pédagogiques.
En sus, l'étudiant ou l'étudiante devra s'acquitter le jour de son inscription administrative de la CVEC. Il aura le statut étudiant délivré par l'Ensatt.
- L'inscription est pour une année complète.
- Possibilité d'effectuer un deuxième CET dans un parcours différent (mêmes conditions d'admission)

Admission

- Dossier composé d'un Curriculum vitae, d'une lettre de motivation
- Entretien d'évaluation du niveau de français avec le service des relations internationales suivi d'un entretien avec le responsable pédagogique

Calendrier indicatif

- Début-mai : ouverture des candidatures
- Début-juin : dépôt des dossiers de candidature constitué
- Mi-juin : entretien avec le service des relations internationales suivi d'un entretien avec le responsable pédagogique
- Fin-juin : réponse aux étudiantes et étudiants candidats au CET
- Inscription dans le parcours aux dates d'inscription FI (avant rentrée universitaire)

Modalités d'inscription

- Disposer d'une couverture sociale du pays d'origine,
- Fournir un justificatif de responsabilité civile en cours de validité,
- S'acquitter des frais d'inscription en vigueur dans l'Ecole, tels que votés par son Conseil d'administration et la CVEC
- Prendre connaissance et accepter le règlement des études et le règlement intérieur de l'ENSATT